

Vous souhaitez rejoindre les membres de la
SOCIETE DE TIR DE CHATEAUROUX



- 1/ Pour une première adhésion ?
- 2/ Pour obtenir une mutation entrante ?
- 3/ Pour une admission « second club » ?

*Vous complétez le **FORMULAIRE 2023-2024** ci-contre, de préférence en version informatisée et suivant votre choix d'inscription nous le remettre accompagné des documents suivants :*

1/ Pour une première adhésion :

- Une copie recto verso de votre carte d'identité ou de votre passeport valide
- Une copie de justificatif de domicile
- 2 photos d'identité **récentes (avec votre NOM et Prénom au dos)**
- Un certificat médical délivré par votre médecin vous autorisant la pratique du tir sportif pour la saison sportive 2023-2024

2/Pour obtenir une mutation entrante :

- Une photocopie de votre précédente licence FFTir
- Un certificat médical délivré par votre médecin vous autorisant la pratique du tir sportif pour la saison sportive 2023-2024
- Copies documents de détention d'armes de poing et carnet de tir

3/ Pour une admission « second club » :

- Une photocopie de votre licence en cours de validité.

Pour les adhérents mineurs fournir l'autorisation parentale fédérale

Dans les trois cas de figure il faudra joindre le montant de la licence ou de la cotisation par chèque bancaire à l'ordre de la Société de tir de Châteauroux

Toute demande déposée incomplète ne sera pas étudiée.

Fait à Le

Signature

RENSEIGNEMENTS
NOM :
NOM de naissance :
Prénom :
Date de naissance :
Ville de naissance et code postal :
Pays de naissance :
Nationalité :
COORDONNEES
N° et Rue :
Code Postal :
Ville :
Pays :
Tél domicile :
Tél portable
Tél professionnel :
Courriel :
DROIT A L'IMAGE
Je consens à la SOCIETE DE TIR DE CHATEAUROUX l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant mineur (photos, vidéos) dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique ou celle de mon enfant du tir sportif. Ces mêmes photos ou vidéos une fois publiées, seront supprimées sur simple demande auprès du Président de la Société.
Signature du demandeur ou des parents du mineur